



Novum Sub Sole 24

La Direction de la Protection des Sols (DPS) signale aux experts qu'elle reconnaîtra 4 heures de formation, dans le cadre des dispositions de l'article 7. 4° de l'AGW du 27 mai 2009 relatif à la gestion des sols, aux participants du colloque « Effondrements et affaissements du sol, la Wallonie vous accompagne » du 3 avril.

De son côté, le congrès-exposition « Intersol 2014 » du 18 au 20 mars se voit attribuer 2 heures de reconnaissance par jour de présence de l'expert.

D'autre part, les participants au colloque IED du 25 février à Charleroi recevront sous peu une attestation de présence, ce colloque pourra être valorisé à concurrence de 4 heures.

Pour les personnes intéressées, voici des renseignements pratiques sur ces deux prochaines rencontres :

1. Effondrements et affaissements du sol :



Fin 2012, une cellule de convergence « Effondrements du sol » impliquant les DGO1-DGO3-DGO4 du Service public de Wallonie a été mise en place. Son but : mettre en place un cadre de gestion des risques dus aux effondrements/affaissements liés aux exploitations souterraines et au karst. Ce cadre inclut de la prévention, l'intervention ordinaire ou de crise, un accompagnement administratif, mais aussi et surtout, une communication claire et complète envers tous les acteurs du sous-sol. Ces acteurs sont les décideurs régionaux, communaux, assureurs, notaires, architectes, administrations, universités, bureaux d'études. De son côté, le congrès-exposition « Intersol 2014 » du 18 au 20 mars se voit attribuer 2 heures de reconnaissance par jour de présence de l'expert.

Le colloque « Effondrement et affaissement du sol, la Wallonie vous accompagne » du 3 avril 2014, au centre culturel "La Marlagne" à Wépion, vous présentera un état-des-lieux clair ainsi que les projets en cours et futurs.

!!!Attention!!! Le nombre de place étant limité, merci de vous inscrire rapidement et **uniquement via le formulaire ci-dessous. Au-delà du 28/03, plus aucune inscription ne sera prise en compte.**

[Programme](#)

[Inscription obligatoire en ligne](#)

Si vous désirez vous désinscrire de la newsletter « novum sub sole », envoyez simplement un mail à l'adresse edimestre.dps.dgarne@spw.wallonie.be.
Nous traiterons votre demande de désinscription dans les plus brefs délais.

Dans sa volonté d'établir des contacts réguliers et constructifs, la DPS a décidé de publier une newsletter à l'attention des experts.

Il s'agit de vous présenter les évolutions quant à la mise en œuvre du décret relatif à la gestion des sols, les changements intervenus dans la législation, de vous offrir quelques trucs et astuces mais également de répondre aux questions les plus souvent posées.

« Novum sub sole », la newsletter de la DPS, est distribuée gratuitement aux principaux acteurs techniques du Décret Sols. Merci à tous les nouveaux lecteurs qui nous rejoignent pour ce numéro.

